

FABRICATION DE PELLET A BASE DE PAILLE DE RIZ

SAS Pellets dorés - Vauvert



CALENDRIER : Début 2024

CONTEXTE

Edouard Rutyna, retraité, expérimente en février 2023 la fabrication locale de pellets de chauffage utilisant les résidus de l'agriculture disponibles autour de chez lui : la paille de riz. Il crée son entreprise « Les pellets dorés » pour exploiter le concept et investit 30 000 € dans des machines de production. Peu de concurrence existe pour le pellet local : une fabrique à St Martin de Craus, une scierie des Cévennes, deux projets à Juvignac et Marsillargues. L'entreprise est en attente des résultats du laboratoire pour obtenir une labélisation type DIN+.

OBJECTIFS

Les pellets dorés se positionne sur une niche commerciale : de qualité, local et écologique. L'objectif est d'atteindre l'équilibre financier permettant de transmettre l'entreprise.

RESULTATS ATTENDUS

- Commercialiser en local des pellets à base de paille de riz (11 % pour poêle de particulier, 25 % pour grosse chaudière) et de copeaux de bois.
- La paille de riz provient d'un agriculteur de Vauvert. Le bois de résineux est issu de scierie et de palettes usagées (caves coopératives, magasins de matériaux).
- L'emballage est en papier réutilisable et 100% recyclé et recyclable.
- Le projet de développement de l'entreprise consiste en l'acquisition de nouvelles machines plus performantes. Elles permettront de passer d'une fabrication de 100 à 200 kg/heure à une cadence de 400 kg /h pour produire en flux-tendu et servir ainsi les jardineries et les magasins de matériaux.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT HT
Compacteur à pellet	22 400 €
Broyeur avec convoyeur	32 130 €
Coût TOTAL	54 530 €

PLAN DE FINANCEMENT		MONTANT
CC Petite Camargue	10%	5 000 €
Autofinancement	54%	29 530 €
LEADER	37%	20 000 €
TOTAL	100%	54 530 €

PELLETS A BASE DE PAILLE DE RIZ – SAS Pellets dorés

CRITÈRE STRATÉGIQUE – adéquation du projet à la stratégie du GAL

Fiche Action 1 : Préserver un cadre de vie privilégié en transition conciliant ruralité et urbanité

Objectif opérationnel 1.2 : Favoriser l'économie circulaire et le réemploi des déchets

Extrait stratégie GAL : « Il s'agira de soutenir les entreprises s'engageant dans une démarche d'économie circulaire (investissement productif de réduction-valorisation des déchets). »

Commentaire :

-

OUI (5pts)
 NON (0pt)

CRITÈRES D'EXEMPLARITÉ

Ancrage territorial et coopération

- Fournisseurs et clients en circuit-court OUI (1pt)
- Démarche labellisation « Zéro déchet » par la CMA NON (0pt)

Innovation et expérimentation

- Nouvelle filière de réutilisation de la paille de riz OUI (1pt)
- NON (0pt)

Impact écologique

- Démarche écologique globale, tendant au zéro déchet OUI (1pt)
- NON (0pt)

Impact social

- OUI (1pt)
- NON (0pt)

Impact économique

- Concourt à l'autonomie du territoire OUI (1pt)
- NON (0pt)

PRÉREQUIS TECHNIQUES

- Les entreprises doivent fournir un plan stratégique à 3 ans (étude de marché, compte de résultat et bilan prévisionnels, seuil de rentabilité, atouts et faiblesses, mise en œuvre et ressources...) visé par un organisme consulaire ou équivalent

Commentaire

Un accompagnement est en cours avec la CMA 30

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

L'avis du comité technique est conditionné à l'aboutissement d'un travail approfondi sur le plan de commercialisation.

Critère stratégique : 5 /5pts

Critères qualitatifs 4 /5pts

NOTE TOTALE : 9 /10

**AVIS FAVORABLE :
DU 03 05 2024**